Séjours à Bussy-le-Repos

(https://ville-cachan.fr/sejours-a-bussy-le-repos/)

es vacances font la part belle aux découvertes et au partage. Dans un environnement privilégié, celui du château de Bussy, les enfants peuvent vivre à leur rythme et profiter pleinement de nombreuses activités : jeux de pleine nature, cabanes, VTT, théâtre, baignade...

Ces séjours s'adressent :

- Aux enfants de maternelle de moyenne et grande sections (au moins 4 ans) qui fréquentent les accueils de loisirs
- Aux enfants d'élémentaire fréquentant ou non les accueils de loisirs

Séjours en 2025

Calendrier

- Du lundi 14 au vendredi 18 juillet 2025
- Du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025
- Du lundi 11 au vendredi 15 août 2025
- Du lundi 18 au vendredi 22 août 2025

Tarifs

Le tarif du séjour varie entre 49,10 et 170,33 euros suivant le quotient familial. Vous pouvez le connaître

en vous connectant sur le portail famille, accessible depuis ville-cachan.fr, ou en prenant rendez-vous auprès

du service relation citoyen.

Inscriptions

Étape 1 - La réservation du séjour

Complétez le bulletin de réservation (un bulletin par enfant)

• Votre enfant est en maternelle, en moyenne ou grande section (à partir de 4 ans) et fréquente l'accueil de loisirs.

Déposez le bulletin de réservation uniquement à l'accueil de loisirs de votre enfant, entre

17h et 18h30, jusqu'au lundi 5 mai 2025.

• Votre enfant est à l'école élémentaire et fréquente ou non l'accueil de loisirs. Déposez le bulletin de réservation à l'accueil de loisirs de votre enfant (ou à l'accueil de loisirs de votre secteur si votre enfant n'est pas scolarisé à Cachan) entre 17h et 18h30. Vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres du service enfance situé 2 rue Gallieni, jusqu'au lundi 5 mai 2025.

Étape 2 - La confirmation par le service enfance

Les places sont attribuées en tenant compte de plusieurs critères (enfants jamais partis, mixité, représentativité des différents quartiers, frères et sœurs...). Si le séjour est complet à la date choisie, le service peut vous proposer une autre date. Vous recevrez avant le vendredi 23 mai 2025, après étude de votre demande, une confirmation de réservation. Une date de réunion d'information des familles vous sera alors communiquée.

L'inscription définitive

Vous devez vous présenter :

- au service relation citoyen entre le lundi 23 juin et le samedi 5 juillet 2025* pour régler le montant de la participation familiale et récupérer un dossier d'inscription. Le montant du séjour doit être intégralement réglé avant le départ de l'enfant et peut s'effectuer en plusieurs versements.
- au service enfance pour déposer le dossier d'inscription définitif de l'enfant.

(* Une erreur s'est glissée dans le dépliant. Les familles ont bien jusqu'au 5 juillet pour effectuer leurs démarches.)

À retenir

Après le vendredi 6 juillet, si votre dossier n'est pas complet ou si le règlement n'a pas été effectué, votre réservation sera annulée.

En cas d'annulation de votre part, vous devez fournir un justificatif valide. Le remboursement des frais avancés par la famille sera soumis à l'approbation de la Ville.

Service Enfance

+33 1 49 69 61 02

serviceenfance@ville-cachan.fr



Dominique Lanoë

8e adjoint

Vie scolaire, activités périscolaires et alimentation durable

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr